



La barque n'est pas pleine

Un documentaire de Daniel Wyss
Suisse (2014)

En ligne : <http://www.alliancesud.ch/fr/documentation/projets/histoire-vivante/la-barque>

Mai 2014

Contenu

Introduction.....	3
Résumé et commentaire.....	5
Liens avec les plans d'études.....	7
Secondaire II.....	7
Pistes pédagogiques SII.....	8
Piste 1 : Dictature et réfugiés.....	8
Piste 2 : Objection de conscience, lutte contre l'injustice, solidarité.....	11
Bibliographie.....	14
Ressources documentaires.....	15
A propos du film.....	15
Chili, 11 septembre 1973.....	15
Les réfugiés chiliens en Suisse.....	15
La Suisse et les réfugiés aujourd'hui.....	15
Réfugiés et désobéissance civile.....	16
Pour aller plus loin.....	16
Descriptif du film.....	17
Impressum.....	18

Introduction

11 septembre 1973. Alors que la répression s'abat sur les partisans du président Allende assassiné, le gouvernement suisse accepte d'accueillir 200 réfugiés sur son territoire... Révolté par cette attitude, un groupe de citoyens suisses décide de résister. Daniel Wyss retrace l'histoire de ce mouvement de résistance qui prendra le nom d'« Action places gratuites ».

Aujourd'hui, on imagine difficilement un mouvement de désobéissance civile en Suisse. Et pourtant... Lors du coup d'état du Général Pinochet en 1973, les Suisse-sse-s se sont rebellé-e-s, pacifiquement, contre une décision du gouvernement helvétique, trop frileux pour accueillir plus de 200 réfugiés chiliens sur son territoire.

Le Chili dans les années '70

Le 11 septembre 1973, le gouvernement socialiste d'Allende est renversé par un coup d'Etat militaire. Le pays bascule dans la dictature. Le changement de régime est radical. Les implications sont nombreuses : la législation change, le général Pinochet prend le pouvoir, les droits et les devoirs des citoyens ne sont plus les mêmes ; le nouveau pouvoir en place s'attribue de nouveaux droits souvent arbitraires ; la contestation n'est plus autorisée ; les personnes qui manifestent leur désaccord risquent leur vie et ceux et celles qui le peuvent fuient vers d'autres pays susceptibles de les accueillir.

Dictature, droits et devoirs

Dans cette situation, la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) est bafouée sur plus d'un point au Chili : la dignité des personnes n'est plus respectée, l'intégrité physique et psychologique des individus est menacée (arrestations arbitraires, tortures, exécutions sommaires, menaces) ; les droits fondamentaux tels que la liberté d'expression, de regroupement, de mouvement ne sont plus respectés ; le droit à un jugement équitable, à ne pas être torturé disparaît.

Mais de son côté, la Suisse ne respecte pas davantage ses engagements par rapport à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Cette dernière définit le statut d'une personne réfugiée comme suit :

« s'appliquera à toute personne : (...) qui craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. » (art. 1).

L'Etat signataire doit accorder aux personnes réfugiées les mêmes droits qu'aux autres étrangers résidant sur son sol.

La Suisse, terre d'accueil ?

Jusque-là, la Suisse avait toujours fait honneur à sa tradition d'accueil, mais face à ces Chiliens, considérés comme des gauchistes, elle craint que la situation dégénère et n'accorde des visas qu'au compte-goutte en contradiction flagrante avec la Convention relative au statut des réfugiés. Du coup,

un groupe de citoyens, ulcérés par l'attitude du Conseil fédéral, se déclare prêt à accueillir gratuitement un certain nombre de réfugiés. Le mouvement « Action places gratuites » prend une ampleur considérable et le gouvernement va devoir revoir sa position.

La désobéissance civile

Ce n'est pas la première fois dans l'histoire que la « désobéissance civile » est mise en pratique. Le concept a été théorisé pour la première fois en 1849 par l'Américain H.D. Thoreau. Il s'agit d'une résistance non-violente, d'un refus clair et public de se soumettre à une loi considérée comme injuste. Si le concept théorique remonte au XIXe siècle, l'idée existe depuis fort longtemps. En effet, saint Thomas d'Aquin, au XIIIe siècle déjà, disait qu'il est préférable de s'opposer à une loi considérée comme injuste pour suivre sa conscience éclairée plutôt que de s'y soumettre et de renier sa propre conscience ! La désobéissance civile a démontré son efficacité à travers les combats menés par Gandhi en Afrique du Sud et en Inde, par Martin Luther King aux États-Unis, par Mandela en Afrique du Sud, par les Mères de la Place de Mai en Argentine et par les mouvements de contestation du pouvoir soviétique dans les années 1980, pour ne citer que les plus connus.

Et aujourd'hui ?

En Suisse, la situation a bien changé. L'acceptation de l'initiative « Halte à l'immigration massive » le 9 février 2014 démontre que les sentiments de solidarité et d'accueil ne sont plus les mêmes qu'en 1973. Toutefois, en 1973, les personnes fuyant le régime du général Pinochet étaient clairement des réfugiés politiques alors qu'aujourd'hui les motivations des exilés peuvent être d'ordre économiques voire environnementales. La mondialisation qui s'est développée ces dernières décennies a fragilisé l'identité des Suisses en ouvrant les vannes de la libre circulation des marchandises et la mise en concurrence des travailleurs. Le Tessin, acteur majeur de l'« Action places gratuites » dans les années 70, est le canton qui a approuvé le plus massivement l'initiative le 9 février 2014.

Quelle serait aujourd'hui l'attitude du Conseil fédéral et des citoyen-ne-s suisses face à l'avènement d'une nouvelle dictature et de milliers de personnes cherchant un refuge ?

Résumé et commentaire

Contre les pressions du gouvernement, la désobéissance civile et l'engagement de quelques-uns permettront de sauver un grand nombre de personnes menacées.

Résumé

Ce film raconte l'histoire d'un mouvement de désobéissance civile en Suisse qui a réussi à forcer la main du Conseil fédéral pour faire accepter davantage de réfugiés politiques chiliens. Nous sommes le 11 septembre 1973 et le général Pinochet renverse le gouvernement socialiste d'Allende au Chili. C'est le début d'une répression sanglante qui pousse des milliers d'hommes et de femmes à l'exil. Dans le contexte de la guerre froide, le gouvernement suisse est réticent à accueillir des réfugiés politiques chiliens de gauche considérés comme potentiellement dangereux. Le gouvernement ouvre la porte à 200 réfugiés... et face à son refus d'accepter plus d'exilés, un vaste mouvement populaire se met en place appelé « Action places gratuites ». Des milliers de militant-e-s, de paroissien-ne-s, d'intellectuel-le-s et de familles s'engagent à héberger chez eux un ou plusieurs exilé-e-s chilien-ne-s. Contre les pressions du gouvernement, la désobéissance civile et l'engagement de quelques-uns permettront de sauver un grand nombre de personnes menacées.



Commentaire

Ce documentaire permet de percevoir les conséquences d'une dictature et d'un exil pour un autre pays que celui qui est directement touché. La situation est complexe : elle touche aux facteurs historico-politiques permettant à une dictature de voir le jour (tension économique, cristallisation politique vers les extrêmes, communautarisme, démagogie, etc.). Elle touche également à différentes cultures, à l'histoire de l'Amérique latine après la colonisation espagnole, aux droits humains, au développement de l'esprit critique et au courage politique, aux valeurs fondamentales que nous sommes prêts à défendre parfois au prix d'une, de plusieurs ou de milliers de vie.

C'est une question complexe et globale (elle fait un lien entre le « Nord et le Sud », entre le Chili et la Suisse, entre une situation passée et des questions présentes) ; elle oblige à prendre une distance critique pour comprendre les réactions à cette époque et nous interroge sur nos engagements civils et politiques. Elle exige aussi de nombreuses connaissances historiques, éthiques et politiques. Compte tenu de tous ces aspects, le film n'a été traité que pour une utilisation au secondaire II.

Cette expérience soulève de nombreuses questions comme celles des valeurs défendues (l'intégration des réfugiés, la désobéissance civile) et d'une expérience historique marquante, parfois traumatisante, pour les Chiliens et les Suisses qui l'ont vécue.

A ce titre, La barque n'est pas pleine permet de débattre en classe des valeurs essentielles qui fondent le socle d'une société démocratique.



Liens avec les plans d'études

Secondaire II

Branches concernées :

Histoire (év. Droit) : Dictature et réfugié-e-s

Ethique, Citoyenneté, Philosophie : Objection de conscience, Lutte contre l'injustice, Solidarité

Pistes pédagogiques SII

2 pistes thématiques pour approfondir la problématique

Piste 1 : Dictature et réfugiés

(prérequis pour la piste 2)

Thème

Dictature et réfugié-e-s

Objectifs d'apprentissage

- Déterminer les éléments essentiels dans la Convention des réfugiés
- Définir ce qu'est une dictature et ce qu'est un-e réfugié-e
- Comparer quelques situations de dictature du passé et d'aujourd'hui
- Comparer l'histoire du Chili et de la Suisse

Temps

3 x 45'

Séances

Séance 1 : visionnement du film

Après une courte introduction, les élèves visionnent le film « La barque n'est pas pleine ». Attention : le film dure 52' : commencer après l'intro (directement sur les images du stade).

Séance 2 : introduction générale

En plénum, recueillir les représentations des étudiant-e-s sur ce qu'est une dictature et ce qu'est un réfugié (au tableau, avec une présentation Powerpoint, év. en binôme avant de passer au plénum). L'enseignant-e prend note des différents éléments apportés par les élèves (15').

1. La dictature

Les élèves reçoivent trois définitions (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Dictature>) :

Encyclopaedia Universalis : « *La dictature est un régime politique autoritaire, établi et maintenu par la violence, à caractère exceptionnel et illégitime. Elle surgit dans des crises sociales très graves, où elle sert soit à précipiter l'évolution en cours (dictatures révolutionnaires), soit à l'empêcher ou à la freiner (dictatures conservatrices). Il s'agit en général d'un régime très personnel ; mais l'armée ou le parti unique peuvent servir de base à des dictatures institutionnelles.* »

Dictionnaire de la politique (Hatier) : « La dictature se définit comme un régime arbitraire et coercitif, incompatible avec la liberté politique, le gouvernement constitutionnel et le principe de l'égalité devant la loi. »

Dictionnaire culturel (Larousse) : une dictature est un « régime politique dans lequel le pouvoir est détenu par une personne ou par un groupe de personnes (junte) qui l'exercent sans contrôle, de façon autoritaire » et un dictateur est une « personne qui, à la tête d'un État, détient tous les pouvoirs, les exerçant sans contrôle et de façon autoritaire ; autocrate » ou « sous la République romaine, magistrat extraordinaire nommé en cas de crise grave par les consuls sur la demande du sénat, et possédant tous les pouvoirs en Italie pour six mois au maximum ».

Eventuellement : vérifier leurs réponses avec quelques exemples de dictatures déjà connues dans l'histoire : franquisme, nazisme, stalinisme.

2. Les réfugiés

Les élèves reçoivent la définition du/de la réfugié-e (<http://www.unhcr.fr/4b14f4a62.html>) :

Selon le Haut Commissariat pour les réfugiés et la convention pour les réfugiés, un réfugié est :

"Une personne qui [...] craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle [...], ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner."

A partir de ces éléments, les étudiant-e-s comparent ces définitions avec leurs représentations et en déduisent les critères d'une dictature (arbitraire et autoritaire, coercitive, violente, illégitime).

3. Réflexion

Qu'est-ce qui amène une situation de dictature ou de démocratie ? Quels sont les facteurs qui peuvent expliquer qu'un pays soit démocratique ou qu'il soit soumis à une dictature ?

Pistes de réponses : un mélange de facteurs tels qu'une crise économique, l'augmentation du chômage, la polarisation politique des extrêmes, des tensions diplomatiques et l'influence de puissances internationales, un discours démagogique, une personnalité qui émerge et qui personnifie des attentes, etc.,

Baser l'explication à partir de l'exemple du Chili et de la Suisse.

Travail en deux groupes :

- Etablir une chronologie de l'histoire du Chili à partir des documents mis à disposition
 - <http://www.americas-fr.com/histoire/chili.html>
 - http://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_du_Chili
 - <http://www.abc-latina.com/chili/histoire.htm>

en mettant 10 dates importantes de 1492 à nos jours dont le 11 septembre 1973.

- Etablir une chronologie de l'histoire de la Suisse en mettant les 10 dates les plus importantes depuis 1515
 - <http://histoire-suisse.geschichte-schweiz.ch/histoire-suisse-resume.html>
 - <http://www.rts.ch/decouverte/monde-et-societe/histoire/l-histoire-suisse/>
 - <http://www.bk.admin.ch/dokumentation/02070/?lang=fr>

En plénum comparer les deux chronologies sous forme de tableau : relever les points communs (par ex. des réfugiés suisses ont été accueillis au Chili au XIXe ; des réfugiés chiliens ont été accueillis en Suisse dans les années 70), les différences (régimes politiques, différents traitements de la question des réfugiés [14'000 Hongrois en 1956 ; 13'000 Tchécoslovaques en 1968]), etc.

Discussion en plénum pour répondre à la question.

Séance 3 : Comparons

Histoire et principes

L'enseignant-e apporte les éléments de la Déclaration Universelle des Droits Humains ([DUDH](#)), histoire et principes de la Convention pour les réfugiés et du HCR (<http://www.unhcr.fr>) ou les étudiants, en deux groupes, déterminent les éléments principaux concernant la DUDH et les réfugiés et retour en plénum.

Visionnement d'un extrait

Visionner l'extrait de 0'00'' – 5'45''

Réflexion

Quels sont les droits des Chiliens qui sont bafoués ?

Est-ce que la situation décrite est celle d'une dictature ? Les Chiliens sont-ils des réfugiés (cf. séance 1) ?

Piste 2 : Objection de conscience, lutte contre l'injustice, solidarité

Thème

Objection de conscience, lutte contre l'injustice, solidarité.

Objectifs d'apprentissage

- Expliciter ses propres valeurs et les confronter à celles des autres.
- Débattre sur une question complexe.

Temps

2 x 45'

Séances

Séance 1 : les valeurs

1. Définition

Eventuellement, recueillir les représentations des étudiant-e-s par rapport aux valeurs (au tableau, par binôme, etc.)

Confronter ou présenter la définition d'une valeur :

« La valeur est un « indicateur de sens » face à ce qui est considéré comme essentiel quant à la direction, à la finalité et à la signification de ses actions selon ses propres expériences et ses besoins. La valeur implique de choisir un certain comportement qui paraît préférable, plus judicieux, plus juste ou plus adéquat qu'un autre dans une situation donnée. Elle organise une certaine conception de l'existence et donne du sens aux comportements choisis. » (Forquin, 2005; Leleux & Rocourt, 2010; Morin, 2006; Mougiotte, 1998; Rokeach, 1979) [voir bibliographie ci-dessous]

2. L'échelle de valeurs

Proposer aux étudiants de déterminer leur propre échelle de valeurs en traçant une flèche allant de bas en haut, avec 3 ou 5 échelons qui déterminent leurs valeurs allant de la moins à la plus importante.

Proposer à ceux qui le souhaitent de présenter leur échelle et de justifier leur choix.

Constater les différences et les points communs. Tenter de faire une échelle des valeurs pour la classe.

L'exercice est difficile et pour cause: dans une société hétérogène, il n'y a pas de valeur commune prédéfinie. Toutefois, par la DUDH, nous avons accepté en Suisse les valeurs démocratiques.

Réfléchir à l'échelle des valeurs pour la Suisse (avec des valeurs telles que la dignité, l'égalité en droit, la liberté, l'honnêteté, la pureté, etc.)

3. Les valeurs démocratiques

« Les valeurs démocratiques qui sous-tendent la DUDH sont la dignité de la personne humaine et l'égalité en droit, la liberté et l'autonomie. Le fait de vivre dans une démocratie comme la Suisse impose de respecter ces principes, même si l'universalité de cette déclaration ne va pas de soi. Ces valeurs sont des valeurs que l'on peut appeler « structurantes » plutôt qu'universelles en suivant

Leleux et Rocourt (2010). En effet, ces valeurs structurent nos démocraties et sont relatives à un contexte, aux fins et au sens qu'on leur attribue. Cela ne signifie pas qu'elles sont indiscutables, mais que leur contestation ne sera probablement pas couronnée de succès. » (Gimeno Cabrera & Bonnet, 2008; Houssaye, 1992; Legrand, 2005; Perrenoud, 2005; Rawls, 1971)

Demander aux élèves quelques exemples dans lesquels ces valeurs ne sont pas respectées en Suisse. Pistes de réponses : l'égalité en droit n'est pas respectée lorsqu'un agent de police « fait sauter » la contravention d'un politicien ; elle n'est pas respectée lorsque des enfants porteurs de handicaps ne sont pas traités de la même façon dans différents cantons (par exemple lorsque certains sont intégrés à l'école et d'autres mis en institution avec le même handicap) ; la dignité n'est pas respectée lorsque des personnes étrangères sont moins bien traitées que des personnes suisses dans des situations similaires (salaire, administration, justice, etc.).

4. Visionnement d'un extrait

Visionner l'extrait de 15'35" – 20'09"

5. Répondre aux questions suivantes et ouvrir le débat

- Quelles sont les valeurs défendues et/ou non respectées par la Suisse dans cette situation ?

Eléments de réponses : valeurs non défendues : l'égalité et la dignité des Chiliens qui ne sont pas accueillis comme d'autres réfugiés (Hongrois, Tchécoslovaques) ; valeur défendue : liberté d'expression et d'association pour les Suisses qui mènent l' « Action places gratuites ».

- Quelles sont les valeurs défendues et/ou non respectées par « Action places gratuites » ?

Eléments de réponses : la dignité, la liberté (des Suisses de s'exprimer, de s'associer), etc.

- Quelles sont les valeurs défendues aujourd'hui par la Suisse à votre avis ?

Eléments de réponses : à travers les votations : protection, identité nationale, etc.

Séance 2 : la conscience personnelle est-elle au-dessus des lois ?

L'« Action places gratuites » est l'action d'un groupe de citoyens qui a choisi de désobéir à la loi en Suisse.

1. Texte

L'enseignant expose rapidement la notion de « désobéissance civile » en s'appuyant sur certains exemples (Gandhi, Luther King, Mandela, Les Mères de la Place de Mai). Le concept de « désobéissance civile » a été théorisé pour la première fois en 1849 par l'Américain H.D. Thoreau. Il s'agit d'une résistance pacifique, d'un refus clair et public de se soumettre à une loi considérée comme injuste.

Demander aux étudiant-e-s de lire la citation de Saint Thomas et de la commenter en lien avec l'exemple d'« Action places gratuites ».

« Les lois injustes sont [...] celles qui sont contraires au bien commun ; elles sont injustes

- soit en raison de leur fin, par exemple quand un chef impose à ses subordonnés des lois onéreuses qui profitent à sa cupidité ou à sa gloire plus qu'au bien commun ;
- soit en raison de leur auteur, par exemple quand un homme promulgue une loi qui excède le pouvoir qu'il détient ;
- soit encore en raison de leur forme, lorsque les charges destinées au bien commun sont inégalement réparties dans la communauté.

De pareilles lois sont des contraintes plus que des lois [...]. Par conséquent de telles lois n'obligent pas en conscience, sauf dans les cas où il importe d'éviter le scandale et le désordre ; il faut alors sacrifier même son droit [...]. » (S. Thomas d'Aquin, Somme théologique)

2. Débat ou dissertation

Répondre aux questions suivantes :

- Lorsqu'une décision politique, une loi ou un régime politique est injuste, de quels moyens de lutte dispose le citoyen ?

Éléments de réponses : désobéissance civile, en Suisse : référendum ou initiative populaire ; s'engager dans la politique, dans la résistance ; etc.

- Quels sont les critères pour déterminer la légitimité de cette action ?

Éléments de réponses : respect des valeurs communes, non-violence comme principe, respect des autres (même des bourreaux le cas échéant), action partagée par un groupe qui fonctionne selon des règles démocratiques, etc.

- Pour quelles valeurs suis-je prêt(e) à me battre, avec quels moyens et pourquoi ?

Positionnement personnel :

- Quels sont les exemples dans mon quotidien d'étudiant-e dans lesquels mes valeurs sont en jeu ? Quelles actions puis-je mener ?

Bibliographie

Sur l'Action Places gratuites

- Rossi, M. (2008). *Solidarité d'en bas et raison d'Etat : le Conseil fédéral et les réfugiés du Chili (septembre 1973-mai 1976)*. Neuchâtel : Ed. Alphil. (Histoire politique et relations internationales)
- Maillard, A., & Tafelmacher, C. (1999). *Faux réfugiés? La politique suisse de dissuasion d'asile, 1979-1999*. Editions d'en bas.
- Parini, L. (1997). « *La Suisse terre d'asile* » : un mythe ébranlé par l'histoire. *Revue européenne de migrations internationales*, 13(1), 51-69.

Sur les valeurs

- Forquin, J.-C. (2005). *Valeurs*. In Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation. Paris: Retz.
- Gimeno Cabrera, V. & Bonnet, J. (2008). *L'origine sociale des valeurs*. In D. Favre, A. Hasni & C. Reynaud (Éd.), *Les valeurs explicites et implicites dans la formation des enseignants : entre toujours plus et mieux vivre ensemble*. Bruxelles: De Boeck.
- Houssaye, J. (1992). *Les valeurs à l'école. L'éducation aux temps de la sécularisation*. Paris: PUF.
- Legrand, L. (2005). *Une école pour la justice et la démocratie*. Paris: PUF.
- Leleux, C. & Rocourt, C. (2010). *Pour une didactique de l'éthique et de la citoyenneté. Développer le sens moral et l'esprit critique des adolescents*. Bruxelles: De Boeck.
- Morin, E. (2006). *La méthode. 6. Ethique*. Paris: Éd. du Seuil.
- Mougiotte, A. (1998). *Peut-on et à quelles conditions faire des valeurs un objet de savoir ?* *Revue de Recherches en Education*, 21, 191-197.
- Perrenoud, P. (2005). *L'école face à la diversité des cultures. La pédagogie différenciée entre exigence d'égalité et droit à la différence*. Consulté à l'adresse http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_2005/2005_16.html
- Rawls, J. (1971). *Théorie de la justice*. Paris: Seuil.
- Rokeach, M. (1979). *Understanding human values : individual and societal*. New York; London: The Free Press ; Collier Macmillan.

Ressources documentaires

Sélection d'articles consacrés à la thématique.

A propos du film

[Communiqué de la RTS](#)

[Communiqué d'Alliance Sud](#)

[«La Suisse nous voyait comme le diable»](#), Pierre Rottet, La Liberté | Le Courrier, 16 mai 2014

[La barque n'est pas pleine, un film de Daniel Wyss](#), Climage ([contenu](#) ; [bande-annonce](#) ; [en savoir plus](#) ; [images](#))

Chili, 11 septembre 1973

[11 septembre 1973 : le Chili face à la dictature](#), Pierrick de Morel, 11 septembre 2013

[Salvador Allende et le coup d'Etat d'Augusto Pinochet](#), Kara Iskandar, Histoire pour tous, 9 septembre 2010

[Chili : l'autre 11 septembre](#), Hannes Raiser, Forum civique européen, 10 octobre 2003

Les réfugiés chiliens en Suisse

[Quand la Suisse fêtait le putsch](#), Samuel Jordan, Le Courrier, 10 septembre 2013

[« Je suis un romantique incurable »](#), Stefania Summermatter, swissinfo.ch, 8 septembre 2013

[Fuir la dictature chilienne](#), Yves Steiner, L'Hebdo, 30 octobre 2008

[Les Chiliens de Suisse attendent toujours la vérité](#), Isabelle Eichenberger, 7 décembre 2006

[Apprendre à vivre en exil : les réfugiés chiliens en Suisse](#), Claudio Bolzman, Revue européenne de migrations internationales, vol. 5, n°2, 1989, pp. 133-144

Pour consulter les archives de la presse romande à l'époque, consulter le site [Scriptorium](#)

La Suisse et les réfugiés aujourd'hui

[Dossier Alliance Sud "Immigration et Asile en Suisse"](#), Alliance Sud InfoDoc, août 2013

[Les Syriens de Suisse entre espoir et attente insoutenable](#), Swissinfo, 16 septembre 2013

[Les réfugiés syriens placés chez des familles suisses](#), 24h, 2 février 2014

[La Suisse a été dépassée par son offre de visas aux réfugiés syriens](#), le Temps, 29 novembre 2013

Réfugiés et désobéissance civile

[Sans-papiers : la solidarité n'est plus un délit](#), Le Nouvel Observateur avec AFP, 2 janvier 2013

[Un toit décent pour les clandestins](#), Luigi Jorio, Swissinfo.ch, 13 février 2012

[Poursuivis pour avoir sauvé des migrants : héros ou passeurs ?](#), Christophe Tafelmacher, Vivre ensemble n°115, décembre 2007

[L'Église allemande s'engage dans la désobéissance civile : « Asyl in der Kirche »](#), Plein droit n°32, 1996

Pour aller plus loin

[Chili. 5 films pour comprendre le coup d'Etat de 1973](#), Le Nouvel Observateur, 11 septembre 2013

[Un chrétien subversif. Cornelius Koch, l'abbé des réfugiés](#), Claude Braun, Michael Rössler, Editions d'en bas, 2013

[Welcome](#), Philippe Lioret, Mars Distribution, 2009. Voir le débat que le film a suscité : [« Welcome » : le maître-nageur dans le grand bain des migrants](#), Thomas Sotinel, Le Monde, 10 mars 2009 et [Le film «Welcome» fait polémique](#), Catherine Coroller, Libération, 10 mars 2009

[Solidarité d'en bas et raison d'État. Le Conseil fédéral et les réfugiés du Chili \(septembre 1973-mai 1976\)](#), Maurizio Rossi, Editions Alphil, 2008

Descriptif du film

Titre original:

La barque n'est pas pleine. Solidarité et désobéissance civile. Avant-titre: Réfugiés chiliens en Suisse.

Réalisation:

Daniel Wyss. D'après une idée originale de Iara Heredia Lozar, assistante de réalisation. Chef opérateur : Bastien Genoux. Conseiller historique : Marc Gigase.

Production:

Stéphane Goël / [Climage](#)

Année de production:

2014

Durée:

56 minutes

Public concerné:

Secondaire II

Visionner l'émission:

- sur RTS deux, le **dimanche 18 mai 2014 à 20h55** dans « Histoire vivante » et en **rediffusion lundi 19 mai à 23h10**;
- sur le site www.rts.ch, durant 7 jours après sa diffusion (catch-up);
- sur le site Climage, [bande-annonce du film](#);
- Egalement disponible en prêt à [éducation21](#) et dans les médiathèques.

Ecouter:

- sur RTS la 1ère, "[Chili, révolution et coup d'état](#)" du lundi 12 au vendredi 16 mai de 20h à 21h. Réécoutable en différé.

Impressum

Auteure de la fiche :

Nicole Awais, Responsable de production adjointe, éducation21

[Alliance Sud InfoDoc](#)

[E-media : le portail romand de l'éducation aux médias
éducation21](#)

[Films pour un seul monde](#)

Lausanne, mai 2014

Droits d'auteur : licence Creative Commons

